

6. PLAN DE ZONAGE

4. Stationnement

Echelle 1 : 15 000^{ème}

Projet de PLUi arrêté en Conseil de Territoire en date du 26 juin 2024

LECTURE DES NOMS DE ZONES ET DU SYSTEME D'INDICES

Nom de famille de la zone

U1 b

Nom du secteur à laquelle appartient la zone

Indices

Lettre se rapportant :
- à la règle d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Lettre se rapportant :
- à la règle d'implantation sur les limites séparatives

Lettre se rapportant :
- à la règle de pleine terre et de coefficient de biotope le cas échéant

Lettre se rapportant :
- à la hauteur maximum des constructions (en mètres)

Lettre se rapportant :
- à la règle de retrait entre deux constructions sur un même terrain

Lettre se rapportant :
- à la règle d'emprise au sol

Légende

- Limite de commune
- Limite de zone
- Limite de parcelle
- Bâti

STATIONNEMENT

- Gare
- Périmètre de 500 m autour des gares
- Station en projet
- Périmètre de 500m autour des stations en projet

